



Elargissement de la route quels sont les droits et recours

Par **mario80**, le **12/06/2007** à **20:39**

bonjour

la mairie, elargie la route et prend une partie de mon terrain .

j ai trouve un accord sur la somme de rechat du terrain et elle ma dit qu il me referont la cloture. jusque la ca ne pose pas trop de probleme.

la ou sa se complique ces qu ils on commencer les traveaux sans rien dire a personne et ils ont demonter ma cloture sans mon otorisation.

car je ne suis pas encore passer devant le notaire et je n ai reçu aucun reglement.

merci de m aider (ces assez urgent)

Par **Jurigaby**, le **12/06/2007** à **23:40**

Bonjour.

A partir du moment ou le Juge de l'expropriation a rendu son ordonnance d'expropriation, la municipalité devient propriétaire du terrain.

Ce n'est qu'apres que l'on se pose la question de l'indemnité qui vous sera versé.

Autrement dit, il n'y a rien qui ne me paraisse anormal dans votre histoire.

Vous ne passerez pas devant un notaire, c'est la municipalité qui vous versera l'argent directement.

Par **mario80**, le **13/06/2007** à **09:08**

bonjour

on ses mal compris ces un acord entre la comune et moi (nous somme plusieurs dans le meme cas)

il n y a pas eu de jugement

et mon terrain nes pas frapper d alignement.

je ne mopose pas au traveaux mais j'aimerais que lacte notarial soit signe.

merci de la rapiditee de votre reponse